

Paris, le 26 juillet 2014

Florence GIRARD

Présidente

IFSI Virginie Olivier Centre Hospitalier Ste-Anne 1, rue Cabanis 75014 - PARIS

1: 06 83 20 28 16

: f.girard@ch-ussel.fr

Madame Marisol TOURAINE

Ministre des affaires Sociales et de la Santé 14, Avenue Duquesne 75350 - PARIS 07 SP

Objet : Réingénierie des formations paramédicales.

Madame la Ministre,

L'ANdEP que j'ai le privilège de présider est une association composée de directeurs et responsables de structures de formations relevant, de toutes les filières paramédicales, soit du secteur public, soit du secteur privé.

Depuis 2004, la formation paramédicale est entrée dans un mouvement important de réformes marqué par la régionalisation, « l'européanisation » et « l'universitarisation », rapprochant ces formations sanitaires et sociales avec les universités, notamment dans le cadre de la réforme LMD.

L'ANdEP participe activement à ces changements et reste un partenaire ouvert et assidu des services de la DGOS.

Depuis plusieurs mois, nous constatons qu'il existe peu d'évolutions au niveau des travaux entrepris dans le cadre de la réingénierie des formations paramédicales.

En effet, pour la formation des cadres de santé, les travaux se sont arrêtés à la rédaction des référentiels d'activités et de compétences. Or, depuis un an, nous sommes dans l'attente de la reprise d'une concertation pour l'élaboration du référentiel de formation des cadres.

En ce qui concerne les spécialités en lien avec le métier d'infirmier, seule la formation d'infirmier anesthésiste a été « revisitée », sans pour autant que le décret d'octroi du grade universitaire ne soit paru.

Pour la formation des infirmiers de bloc opératoire et des infirmières puéricultrices, aucune réingénierie n'est débutée, même si pour les infirmiers de bloc opératoire les textes sont en cours de réaménagement.

Il en est de même pour la formation des masseurs kinésithérapeutes et des psychomotriciens, par exemple.

Siège social : **ANdEP** - Institut de Formation en Soins Infirmiers Virginie Olivier CH Sainte-Anne, 1, rue Cabanis 75014 Paris

Tel: 01 45 65 88 37 www.andep.fr

2

Pour d'autres formations, comme celles de manipulateurs en électroradiologie, le grade universitaire ne peut pas être attribué aux étudiants car les conventions avec les Conseils Régionaux et les Universités ne sont pas signées, pour des raisons essentiellement budgétaires.

Après la diffusion du rapport IGAS- IGAENR, début 2014, intitulé : « les formations paramédicales : bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD », nous restons dans l'attente des choix politiques, annoncés pour la fin 2013. Les orientations prises pour nos professions devraient guider utilement les travaux à venir, avec des objectifs à atteindre.

Nous considérons la formation des professionnels de santé comme l'un des éléments majeurs dans et pour un système de santé en perpétuelle évolution. La formation doit garantir les compétences des professionnels pour permettent de répondre au plus juste, aux besoins de la population. Nous nous réjouissons d'ailleurs de la création du métier d'infirmier clinicien, espérant qu'il pourra s'étendre à d'autres domaines que celui de la cancérologie.

Aussi, nous nous permettons, Madame la Ministre, de vous demander une attention toute particulière pour engager une nouvelle dynamique dans ce processus d'amélioration des compétences et de qualité au service de la santé pour tous.

Nous réaffirmons notre volonté pour participer activement et de façon constructive à une nouvelle étape de l'inscription des formations paramédicales dans la réforme LMD, en lien étroit avec le monde universitaire.

Nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir accepter l'expression de notre profond respect.

F. GIRARD Présidente de l'ANdEP



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Le Chef de Cabinet

Paris, le

1 4 AOUT 2014

N/Réf. : CAB/CR/ST - Mercure nº A:14-13285

V/Réf.: lettre du 28.07.2014

Madame la Présidente,

Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, a bien reçu votre courrier concernant la réingénierie des formations paramédicales.

Elle a pris connaissance de votre démarche et en a prescrit un examen attentif.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory GUILLAUME

Madame Florence GIRARD Présidente de l'ANdEP IFSI Virginie Olivier Centre hospitalier Sainte-Anne 1, rue Cabanis 75014 PARIS